

Si Dieu est Créateur de toute chose, est-ce que les péchés et les mauvaises œuvres que les humains commettent sont-ils ? aussi la créature de Dieu

<"xml encoding="UTF-8?>

Question 

Si Dieu est Créateur de toute chose, est-ce que les péchés et les mauvaises œuvres que les ? humains commettent sont-ils aussi la créature de Dieu

Résumé de la réponse

Pour répondre à cette question, il faut pendre en considération la définition de la volonté qui se classifie en deux catégories : la volonté immanente (inhérente à la Création), et la volonté législative. La volonté immanente (Takwini) consiste en la science à l'Ordre de l'Univers d'une manière totale et complète ; c'est à dite que Dieu domine, totalement, l'univers. C'est cette une telle science qui constitue la cause de la création de l'univers, une science qui est appelée la .volonté

La volonté législative consiste en la science de Dieu le Très-Haut vis-)-vis de l'intérêt qui réside dans l'action. Nous appelons volonté législative, cette science qui se trouve à l'origine .du devoir et de l'obligation

L'obéissance et la désobéissance, l'adoration et le péché, sont des titres qui sont extraits de la comparaison entre des œuvres volontaires et délibérées de l'homme avec les ordres et les interdits de Dieu qui constituent Sa Volonté législative. Ce n'est pas une comparaison avec la Volonté immanente de Dieu qui s'applique à toutes les œuvres et actes volontaires de

l'homme. Du point de vue de la grâce et de la disgrâce, le critère c'est la Volonté législative de Dieu ; partant de là, il faut dire que les œuvres volontaires de l'homme se divisent en deux catégories : 1- Des œuvres bonnes. 2- Des œuvres mauvaises. La première catégorie appartient à la Volonté législative de Dieu tandis que la seconde catégorie n'appartient pas à la Volonté législative de Dieu. Cependant, toutes ces deux catégories, ayant un caractère volontaire, appartiennent à la volonté immanente (Takwini) de Dieu. Donc, des œuvres mauvaises sont liées, directement, à la volonté de l'homme ; et indirectement à la volonté .immanente de Dieu, et en même temps, elles sont opposées à Sa Volonté législative

Réponse détaillée

Conformément au principe général de l'ordre de la Création, dans l'ordre de l'Univers, il n'existe personne que Dieu Qui dispose de l'action authentique et indépendante et si certains phénomènes ont des effets et des actions, cela se fait avec l'Autorisation et la Providence de Dieu. Non seulement les origines de l'action, mais aussi l'action, elle-même, ne sont pas, en dehors de la Volonté de Dieu. Mais, la question qui pose est de savoir que la généralité et l'étendue de la Volonté de Dieu impliquent que des œuvres mauvaises et inappropriées aussi appartiennent à Sa Volonté, ce alors que la volonté des œuvres mauvaises est blâmable tout comme leur accomplissement et l'Essence sacrée de Dieu est pure et exempte de tout attribut mauvais et blâmable. Pour répondre à cette question, il est nécessaire de faire une introduction qui consiste à diviser la volonté en deux catégories : Immanente et législative. En général, dans le domaine des sciences théoriques, la volonté n'est qu'une forme qui est celle de la « volonté immanente liée à la Genèse. La seconde forme, c'est-à-dire la « volonté législative » se situe dans le domaine des débats portant sur la législation et l'explication du cas en

[question. 1[1

La volonté immanente (Takwini) consiste en la science de l'Ordre de l'Univers d'une manière totale et complète ; c'est à dire que Dieu domine, totalement, l'univers. C'est cette science de l'ordre qui constitue la cause de la création de l'univers, une science qui est appelée la volonté. Autrement dit, la science et la volonté représentent deux sens, deux vérités dans le domaine des possibilités, tandis que l'Essence de l'Etre suprême n'est qu'une seule chose ; la volonté de

.la création de l'univers, à savoir, la connaissance de l'Ordre de la Création et de la Genèse

La volonté législative consiste en la science de Dieu le Très-Haut vis-à-vis de l'intérêt qui réside dans l'action. Nous appelons volonté législative, cette science qui se trouve à l'origine du devoir et de l'obligation. Donc, l'obligation divine tient, sans aucun doute, compte de l'intérêt. C'est cette même volonté législative qui doit exister dans les devoirs et obligations. Ce qui s'avère impossible, c'est la dérogation à la volonté gnostique (Takwini) et non pas la volonté législative, car la dérogation à la volonté législative est un fait possible, c'est-à-dire, il existe cette possibilité que le serviteur n'accomplisse pas la prière, alors que Dieu est, parfaitement conscient de l'intérêt que représente l'accomplissement de la prière pour Son serviteur ; or ce qui [est nécessaire en matière d'obligations, c'est la volonté législative. 2 [2

En guise de réponse à cette question, on peut, également, aborder des règles philosophiques qui sont en harmonie avec des versets coraniques. L'existence du possible est, toujours et partout, la créature et la création de Dieu. « Dieu est Créateur de toute chose, c'est Lui qui a charge de toute chose ». 3 [3]Ce qui est la créature et la création de Dieu, est agréable et beau. « C'est Lui le connaisseur de l'invisible et du visible, le puissant, le miséricordieux, qui a embelli toute chose qu'il crée. » 4 [4]Les œuvres bonnes et mauvaises n'ont aucune différence en matière de principe d'existence. La mainmise sur les biens des autres avec l'autorisation du propriétaire et l'usurpation de ces biens sont les mêmes, du point de vue de la réalité et du principe de l'existence ; la réalité objective des relations légitimes et légales entre l'homme et la femme n'a aucune différence avec les relations illégitimes et illégales entre eux ; car il s'agit de deux cas ayant une vocation volontaire de la part de l'agent et sont les mêmes dans la réalité et le principe de l'existence. Dans leur réalité et leur existence, la créature et la création de Dieu appartient à Sa volonté immanente (inhérente à la création). Par conséquent, l'inconvenance n'y a pas accès. La convenance ou l'inconvenance des œuvres volontaires de l'homme s'explique par leur conformité ou pas avec les ordres ou les interdits, inclus dans la Charia. Les ordres et les interdits, abordés dans la Charia, traduisent l'agrément ou le désagrément de Dieu et la volonté immanente n'est jamais l'axe du contentement ou du mécontentement. 5 [5]L'obéissance et la désobéissance, l'adoration et le péché, sont des titres qui sont extraits de la comparaison entre des œuvres volontaires de l'homme avec les ordres et les interdits de Dieu qui sont Sa Volonté législative. Ce n'est pas une comparaison avec la Volonté immanente

de Dieu qui s'applique à toutes les œuvres et actes volontaires de l'homme. Du point de vue de la grâce et de la disgrâce, le critère c'est la Volonté législative de Dieu. Selon un hadith, Dieu attribue des bonnes actions à Lui et aussi à l'homme, tandis qu'Il attribue des actions mauvaises à l'homme

: Si vous souhaitez mener des études approfondies, vous pouvez référer aux sources suivantes

.Hassan Hassan Zadeh Amoli, l'œuvre bonne dans le rejet du déterminisme

.Jaafar Sobhani, Ilahiyat Ala Hod al-Kitab va Al-Sunnat et al-Aql, tome 2

Mohammad Taqi Jaafari, le commentaire et la critique analytique de Jalal ul-Dinn Mohammad Balkhi, tome 1

Ahmad Vaezi, « l'homme du point de vue de l'Islam », le Bureau de la coopération entre l'école théologique et l'université

Rouhollah Mossavi Khomeiny, « La demande et la Volonté », la traduction et le commentaire, Seyyed Ahmad Fahri

Sadr al-Dinn Molla Sadra Shirazi, « l'essai sur le Déterminisme et le Libre arbitre, la création des œuvres

Ali Rabani Golpayegani, " Le Déterminisme et le Libre arbitre", l'Institut de recherche « [1]
.Seyyed ol Shohada » (Prince des martyrs), Qom, Première édition, 1989, p. 84

Imam Khomeiny (que sa demeure soit au paradis), " La Demande et la Volonté », [2]
.Traduction et commentaire, Syied Ahmad Fahri, Editions scientifiques et culturelles, p. 52

.La sainte sourare 39 " Les Groupes", le verset 62 [3]

.La sainte sourate 32 " Le Prosternement", le verset 7 [4]

Allamah Tabatabaï, Tafsir al-Mizan, l'Institut scientifique et de la presse, Beyrouth, 1393 de [5]
.l'hégire lunaire, troisième édition, tome 1, p. 101